

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2025-37

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 7**

**Absents : 4**

Le 5 décembre deux mille vingt-cinq (05/12/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

**Présents** : Ms ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - JAMMES Patrick

Mmes - - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé(s)** Mme FRANÇOIS Johanna – PASERO Fabien

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Isabelle SAIMMAIME - GUILHON Sylvie donne pouvoir à Sophie JEANTET LONG

**Convocation expédiée le : 27 novembre 2025**

**Secrétaire de séance** : SAIMMAIME Isabelle

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES DU 16 NOVEMBRE 2025**

Madame la Maire expose,

Le 16 novembre 2025 La commune de Saint-Martin-Sur-Lavezon a été touchée par des intempéries importantes amenant la maire à déclencher le PCS. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a par ailleurs été faite.

Les pluies exceptionnelles ont provoqué des éboulements de murs de soutènement et des dégradations de chaussée sur plusieurs endroits de la commune notamment sur la route du Château.

Le devis de réparation s'élève à 36 890€ HT et 44 268€ TTC

Considérant que cette route est très empruntée car elle dessert beaucoup d'habitations, il est nécessaire de la réhabiliter pour assurer la sécurité des personnes.

C'est pourquoi la commune va déposer une demande de subvention DETR/ DSIL 2026.

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :**

- **APPROUVE** la demande de subvention DETR/ DSIL 2026 pour les travaux de réfection de la voirie route du Château à hauteur de 36 890€ HT et 44 268€ TTC

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

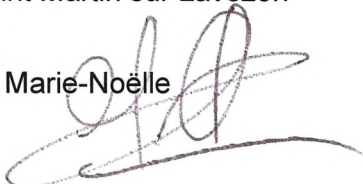
Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire  
LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,  
SAIMMAIME Isabelle

